



Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement

de Dardagny – La Plaine – Russin

Lundi 30 mars 2015 – 18h00 à 20h00

Salle de direction de l'école de La Plaine

Présents :

Directeur : Stéphane Zbinden

Représentants des
enseignants : Nicole Noverraz
Anna Carrel-Pharisa
Vivienne Wälti

Commune de Dardagny : Isabelle Guyot, adjointe
Commune de Russin : Suzanne Serafini, adjointe

Représentants des
parents : Rosa Tardin
Murielle Sermet
Duyminh Tran

Invitées :

Infirmière : Sylvie Barral

APE : Mafalda Dos Santos

Excusé :

GIAP : Frédéric Ducommun

1. Bienvenue, accueil

M. Stéphane Zbinden salue les membres et ouvre la séance à 18h00.

Il relate l'historique de l'évolution des directions des établissements et annonce qu'il a été confirmé dans son poste.

Le nombre d'établissements a diminué. On a passé de 93 à 72 puis à 58. Certains directeurs ont donc changé d'orientation.

Dans tous les établissements, les directeurs sont engagés à 100%, ce qui n'était pas le cas ces dernières années.

Le but de ces changements est d'offrir une meilleure lisibilité du système et d'assurer une stabilité dans le long terme.

1.1 Inscriptions

M. Zbinden annonce que 20 élèves de 1P ont été inscrits pour la prochaine rentrée. En fonction des effectifs, certains degrés risquent d'être à cheval sur deux écoles. Il n'y a pas encore de projet précis pour le moment.

2.1 Projet « écrans » - règlement

M. Zbinden énonce le projet d'un règlement concernant les écrans. Il informe qu'une séance a déjà été menée en présence des présidentes des APE de Satigny et DLR et d'enseignants.

Un projet de nouveau règlement est en cours. Il devrait voir le jour pour la prochaine rentrée.

M. Zbinden rappelle qu'un téléphone portable doit être éteint à l'école et au parascolaire.

Actuellement, un téléphone portable utilisé par un enfant à l'école est confisqué et les parents doivent venir le récupérer.

M. Tran demande quels sont les moyens que l'on a pour sensibiliser les personnes aux dangers des écrans ?

Il s'agit avant tout d'informer les enfants et les parents. Plusieurs pistes existent : l'école des parents, Action Innocence, la brigade des mineurs...

M. Zbinden rappelle que dès l'âge de 10 ans, un enfant a une responsabilité pénale différente.

Mme Barral informe que de nombreuses informations sont transmises aux élèves par Action innocence lors d'interventions dans les écoles. Il est difficile de mesurer les impacts de ces informations.

Mme Dos Santos propose d'associer une séance d'information à la réunion de rentrée, de manière à toucher le plus grand nombre de parents possible.

Elle souligne que la pression monte sur les enfants par rapport aux téléphones portables, d'où l'importance d'en réglementer l'usage.

2.2 Situation du parascolaire

M. Ducommun étant absent, ce point est laissé de côté.

2.3 SSEJ

Le SSEJ a mis en place un protocole avec une procédure pour détecter les cas de harcèlement, une problématique d'actualité.

2.4 Promotions

Rappel de l'horaire des promotions (cérémonie à 16h30) et du trajet du cortège (départ à 16h). La fête aura lieu à Russin.

3.1 Classes d'accueil

Les classes d'accueil à Genève sont réservées aux enfants étrangers qui ne parlent pas le français, dès la 4^P et pour 1 an. Ils bénéficient de 4 demi-journées d'enseignement par semaine. En fonction de leurs progrès, certains élèves peuvent lâcher la classe d'accueil en cours de route ou en diminuer la fréquentation.

Après 1 an, ils intègrent leur classe, mais des aménagements sont possibles.

3.2 Bus

Un deuxième passage dans les classes est prévu afin de rappeler aux enfants quelques règles importantes de comportement dans le bus et à la sortie de l'école, notamment concernant les passages piétons.

Il est noté qu'un passage piétons à Russin, après l'épicerie, en sortant du village, fait défaut.

Mme Barral informe que le SSEJ bénéficie d'un pôle « sécurité » et peut intervenir pour appuyer une demande de passages piétons.

3.3 Divers

Mme Guyot demande comment régler le problème du téléphone à l'école de La Plaine, afin de pouvoir avertir les enseignantes de l'absence d'un élève.

Serait-il possible d'installer un répondeur ou les enseignantes pourraient-elles monter le téléphone dans leur classe de manière à pouvoir répondre plus facilement ?

On relève l'importance de pouvoir joindre l'école.

M. Zbinden rappelle que le délai pour faire une demande d'inscriptions à Genève pour les enfants venant de France voisine est fixé au 31 janvier.

Une fois les dossiers acceptés, c'est ensuite le directeur qui décide s'il accorde une dérogation pour son école, selon des critères.

Mme Guyot soulève que le grand nombre d'enfants inscrits aux cuisines scolaires et au parascolaire commence à poser problème, au vu des locaux qui ne sont pas extensibles. L'arrivée de 80 logements à La Plaine va certainement être encore plus problématique. En attendant de trouver une autre solution (Russin, construction sur la parcelle communale de la Plaine) c'est pourquoi elle demande à M. Zbinden s'il est possible d'accepter uniquement les enfants habitants la commune faute de locaux extensibles.

Il semble difficile d'accepter des élèves hors communes à l'école et de ne pas les intégrer au parascolaire selon M. Zbinden. Il relayera cependant ce questionnement.

M Zbinden remercie l'assemblée, lève la séance et invite les membres à poursuivre les discussions autour d'une verrée.

La séance est levée à 20h00

Prochain COET le 28 mai 2015